



Règlements de la Municipalité de Béthanie

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 261-21
FIXANT LES TAUX DE TARIFICATION CONCERNANT LES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par **madame Josée Roy**, conseillère au **poste numéro 5** lors de la séance du 8 décembre 2020;

Sur la proposition de : Monsieur Bernard Demers
Appuyé par : Monsieur Yves Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte le règlement numéro 261-21 fixant les taux de tarification concernant les services municipaux de la municipalité de Béthanie pour l'exercice financier 2021 et ordonne, décrète et statue ce qui suit :

Règlement G-100.1

Licence de chien (annuel)	20,00 \$
Perte ou bris de médaille	5,00 \$
Constat d'infraction (Voir G-100.1)	
Permis de brûlage	Gratuit
Permis de vente de garage	Gratuit
Intervention SPAD (selon facture, maximum)	400,00 \$
Permis de colporteur	50,00 \$
Les jeux électroniques (les jeux et les salles)	1 000 \$
Kiosque de Vente	150 \$

Règlement d'urbanisme

Demande de dérogation mineur	175,00 \$
Demande de modification au règlement d'urbanisme	
Étude	150,00 \$
Processus de modification	850,00 \$
Si référendum	1 000,00 \$
Permis construction (rénovation)	20,00 \$
Permis construction nouvelle demeure	50,00 \$
Permis démolition	10,00 \$



Règlements de la Municipalité de Béthanie

Services Municipaux

Centre Communautaire

Kiosque de vente	
Citoyen	20,00 \$/jour
Non résident	40,00 \$/jour

Location de salle

Ajouter 50% au prix pour les non-résidents


Local	1 à 4 heures	4 à 8 heures	Plus de 8 heures
Grande salle	75.00	125.00	150.00
Salle chapelle	25.00	40.00	75.00
Salle du conseil	25.00	40.00	75.00
Conciergerie	80.00	80.00	80.00
Cuisinière	10.00	20.00	30.00

Système Audio	25,00 \$
Projecteur	25,00 \$
Écran portatif	10,00 \$

Article 12 - Entrée en vigueur

Le présent règlement **entrera en vigueur** selon la loi et prend effet le **1^{er} janvier 2021**.


Boniface Dalle-Vedove
Maire
secrétaire-trésorière


Marilou Landry
Directrice générale et

AVIS DE MOTION : 8 décembre 2020
ADOPTION DU RÈGLEMENT 11 janvier 2021
PUBLICATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 01 janvier 2021